



Cabinet du ministre d'Etat

Paris, le Vendredi 12 septembre 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

Jean-Louis BORLOO et Dominique BUSSEureau déclarent d'utilité publique le canal Seine-Nord

Moins d'un an après le Grenelle Environnement, Jean-Louis BORLOO, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire et Dominique BUSSEureau, secrétaire d'État en charge des Transports, ont signé, avec le Premier Ministre, le décret portant déclaration d'utilité publique des travaux de réalisation du canal à grand gabarit Seine-Nord Europe, entre Compiègne et Aubencheul-au-Bac, près de Cambrai.

Ils confirment ainsi la volonté de la France de réaliser, avec les régions flamande et wallonne de Belgique, avec le soutien de l'Union Européenne et des Pays-Bas, et celui des collectivités locales françaises concernées, la liaison fluviale Seine-Escaut, projet prioritaire du Réseau Trans-Européen de Transport, dont le canal Seine-Nord Europe constitue la partie française.

Ce nouveau canal, accessible aux unités fluviales de 4400 tonnes, et équipé de quatre plates-formes d'activités multimodales, doit relier en 2015 le Grand Bassin parisien et le Nord-Pas-de-Calais, et au-delà, le Benelux et les 20 000 km du réseau fluvial Européen de grand gabarit. Il désenclavera ainsi le bassin de la Seine et offrira aux ports de Rouen, du Havre et de Dunkerque une meilleure compétitivité et de nouveaux débouchés vers l'Europe.

En raison du faible coût du transport fluvial et de son efficacité, Seine-Nord Europe apportera une nouvelle compétitivité, génératrice d'emplois et de croissance, à toute l'économie de la zone d'effet du projet depuis la Haute-Normandie jusqu'au Nord-Pas-de-Calais, en passant par l'Île-de-France et la Picardie (agriculture, industrie et agro-industrie, tourisme, BTP, logistique, chimie, recyclage...).

En terme de trafic, ce sont entre 13,3 et 15 millions de tonnes de marchandises (chiffres prévus pour 2020) qui seront transportées sur le nouveau canal, ce qui équivaut à 500 000 poids-lourds par an qui seront ainsi évités, notamment sur les autoroutes A1 et A13. Seine-Nord Europe, projet emblématique du Grenelle de l'environnement, contribuera ainsi aux objectifs de la France en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Compte tenu de ces atouts indéniables pour une économie et un aménagement durables, la réalisation du canal Seine-Nord Europe, dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé, est inscrite dans le projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement qui sera présenté au Parlement au début du mois d'octobre 2008.

Par ailleurs, le Préfet de la Région Picardie a été chargé de mettre en place un comité de pilotage coprésidé avec les élus.

Contacts presse :

Cabinet de Jean-Louis BORLOO
Cabinet de Dominique BUSSEREAU

01 40 81 72 36
01 40 81 32 15
